

2014-07-126-DR/CPA

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 1.1.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2014

OBJET: MARCHÉ DE LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS

L'an deux mille quatorze, le dix juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, M. SALLABERRY, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme NOGARO	procuration à	Mme BAULON
M. GONZALES	procuration à	M. PERRET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BAULON

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



2014-07-126-DR/CPA - MARCHE DE LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

Monsieur le Maire rappelle que le marché relatif à la location et à la maintenance du parc de photocopieurs arrive à son terme le 31 décembre 2014. Il est donc nécessaire de prévoir son renouvellement.

Le marché sera passé sous la forme d'un appel d'offre ouvert européen selon les articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics pour une durée de 4 ans du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Pour l'année 2013, le montant de la location et de la maintenance du parc de photocopieurs s'élève à :

- 26 721,24 €TTC redevance copie
- 25 205,68 €TTC location des photocopieurs

soit au total 51 926,92 €TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant qu'il y a lieu de lancer une consultation en appel d'offre ouvert pour le marché de location et de maintenance du parc des photocopieurs selon les articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché relatif à la location et à la maintenance du parc de photocopieurs en recourant à la procédure de l'appel d'offre ouvert

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant suite à la consultation passée en appel d'offre ouvert, ou en marché négocié dans le cas où la procédure serait déclarée infructueuse par la commission d'Appel d' Offres,

PRECISE que les dépenses résultant du marché de location et de maintenance du parc de photocopieurs seront inscrites aux budgets pour un montant maximum annuel de 60 000 € TTC pour la location des photocopieurs et la redevance copie.

Vote: 31

Pour: 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 11 juillet 2014

Le Maire

